

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

MODÈLE D'AUTORISATION D'AB-

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction

Etablissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions :

- Si vous êtes titulaires : "de la loi n°84 -16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires
- dans le cas contraire : de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ___au___ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

STAGE de 9h30 à 17 h

LE MERCREDI 16 DECEMBRE

**A la Section académique du SNES à ARCUEIL
3, rue Guy Gouyon du Verger (RER B : station Arcueil-Cachan)**

Revaloriser nos métiers et nos carrières : une urgence

Perte de pouvoir d'achat de 25 % depuis 1982, décrochage de nos rémunérations à qualification équivalente par rapport au privé, traitement inférieur aux moyennes de l'OCDE, allongement de la durée de cotisation et effets meurtriers de la décote rendent la hausse de nos salaires d'autant plus urgente...

Des annonces qui sonnent comme une provocation

Luc Châtel a annoncé que 2010 serait l'année de la revalorisation. Mais ces premières annonces sonnent comme des provocations et ne répondent pas aux exigences de mesures générales de revalorisation pour toute la profession. La revalorisation annoncée ne concernerait que les futurs recrutés en lien avec l'élévation du niveau de recrutement (100 euros d'augmentation en début de carrière pour une année d'étude supplémentaire) ; elle trahit la volonté de transformer nos métiers en subordonnant les rémunérations à l'exercice de missions nouvelles (orientation, tutorat des lauréats de concours...) et de caporaliser la profession avec la création d'un nouveau grade dont l'accès dépendrait des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection.

Exiger une revalorisation à la hauteur de nos qualifications et de nos métiers

Pour vous informer, débattre et faire le point sur la construction du rapport de forces pour imposer une revalorisation à la hauteur de nos qualifications et de nos métiers, la section académique de Versailles vous invite à un stage avec **Xavier Marand, secrétaire national du SNES en charge des questions de carrière.**

Matinée:

=> points d'actualité et débat

=> Le dossier de la revalorisation : pourquoi opposer le droit à carrière à l'individualisation des rémunérations et exiger la reconstruction des grilles indiciaires, la revalorisation du point d'indice ?

Après midi :

=> Quelques éléments d'appréciation académique : avancement d'échelon et hors classe comme reflet des inégalités de carrières et des dangers du « salaire au mérite »

=> Débat sur la stratégie syndicale : revendications à porter, articulation avec la Fonction publique...

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex.
Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____
Établissement : _____ Ville : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone : / / / / / / / / / / E-mail : _____

Participera au stage 2010, année de la revalorisation ? du 16 décembre